

FICHE DE DISPONIBILITE

Actualisation des listes remises aux familles

NOM :	Prénom :
Date du 1 ^{er} agrément :	
Date de naissance :/...../.....	
Adresse : Commune :	
Tél. :	
Adresse mail :	
<input type="checkbox"/> Accepte de recevoir des documents et informations relatifs au RAM par le biais d'Internet.	

1) ETES-VOUS ACTUELLEMENT EN ACTIVITE ?

- OUI : j'accueille actuellement des enfants et/ou je suis en recherche d'offres d'accueil
 NON

Si NON, précisez : Je suis en congé maternité du au

Je suis en congé parental du au

J'exerce une autre profession

Départ en retraite à la date du

Souhaitez-vous toujours apparaitre sur la liste des assistantes maternelles de votre commune ?

Attention : vous êtes toujours agréée tant que vous n'annulez pas votre agrément auprès du service agrément du Conseil Départemental.

Rappel : **N'oubliez pas de prévenir la PMI de tous les contrats d'accueil (début et fin) !**

2) Vos DISPONIBILITES : cocher la ou les cases correspondante(s)

- Disponible pour accueillir.....enfant(s) à la journée A partir du
- Disponible pour accueillir.....enfant(s) scolarisés A partir du.....
- Non disponible

3) PARTICULARITES DE L'ACCUEIL PROPOSE: Cocher la ou les cases correspondante(s)

- Quelles sont les écoles que vous êtes amenées à fréquenter ?.....
- Accepte d'accueillir un enfant porteur de handicap (sous réserve d'être formée à ce type d'accueil)
- Accepte d'accueillir le week-end, préciser les jours.....
- Accepte d'accueillir la nuit.
- Accepte d'accueillir tôt le matin (à partir de 4 ou 5 heures)
- Accepte d'accueillir tard le soir (jusqu'à 20 ou 21 Heures)
- Accepte d'assurer des « **dépannages** » de courte durée (Ex : arrêt maladie, congés, formation d'une assistante maternelle)

Peut dépanner cet été en **Juillet* : semaines 28 - 29 - 30**

Ou/et en **Aout* : semaines 31 - 32 - 33 - 34 - 35**

***Entourer les semaines sur lesquelles vous pouvez assurer des remplacements !**

N'oubliez pas de nous dire que vous n'êtes plus disponible afin que nous transmettions aux parents une liste à jour et que vous ne soyez pas dérangée inutilement.

Sans réactualisation de votre part au bout de 3 mois, vous serez considérée indisponible !